

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2008  
Réception par le Prefet : 14/10/2008  
Publication : **17 OCT. 2008**  
N° CG-2008-4-5-3



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

DM2

*N° CG-2008-4-5-3*  
*Séance du vendredi 10-10-08*

**COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER  
PROGRAMME 2008**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 7-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'accorder une subvention de 25 200 € sur un montant subventionnable de 28 000 € H.T. à la commune de Dolleren pour l'aménagement du chalet du Schlumpf et d'imputer ce montant sur l'AP N°1/2008, programme F044, nature 20414, fonction 94, enveloppe 107519,
- ❖ d'accorder une subvention de 540 000 € sur un montant subventionnable de 600 000 € H.T. au syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon pour le rachat des installations au Grand Ballon et d'imputer ce montant sur l'AP N° 1/2008, programme F044, nature 20415, fonction 94, enveloppe 103997.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
...*λ*.....abstention